



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 31/01/2024

ID : 040-214001554-20240126-240126H1489H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de .

Date de la convocation : mardi 23 janvier 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Delphine CHOLE a donné pouvoir à Mme ROBERT;Cédric CHATON a donné pouvoir à M. SANCHEZ;Carine DUPUY a donné pouvoir à M. GALLEA;Marc VERNIER a donné pouvoir à Mme DURAN

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>11</u>
Pouvoirs	<u>4</u>
Votants	<u>15</u>

N° DEL20240126-002

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA REALISATION DE LA 2EME TRANCHE DE LA RENATURATION ET REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet de revitalisation du cœur de bourg et afin de mettre ces travaux en œuvre,

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Parts éligibles	Projet Hors Taxe	DETR	Fonds Verts	Agence de l'eau	Amendes de police	Autofinancement
		30%	20%	50%	10.55%	28.93%
DETR/Amendes police	1 422 300€	426 690€			150 000€	
Fds Verts/Agence	711 150€		142 230€	355 575€		



de l'eau						
	1 511 904.90 €	426 690 €	142 230 €	355 575 €	150 000 €	437 409.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 -

Le dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour le Projet « Renaturation et revitalisation du cœur de bourg – tranche 2 ».

Article 2 -

L'approbation du plan de financement prévisionnel.

Article 3 -

L'autorisation consentie à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à cette opération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 30 janvier 2024

Secrétaire de séance
Jean-Luc Lahouze



Thierry GALLEA